

LAJJ Plus**HERBICIDE SOLUTION**

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes
sur les terres cultivées et sur les terres non cultivées

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

GARANTIE: Glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine...360 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'USAGE

N° D'HOMOLOGATION 29677 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Titulaire:

Chanoix Trading Inc

49 Gaydon Avenue

Toronto, ON M9M 1G7

1-800-424-9300

CONTENU NET : 2 x 9.5 L, 30 L, 113 L, 940 L, 1040 L

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le LAJJ PLUS est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non rémanent qui contient, par litre, 41.0% de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PROVOQUE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET À LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL
- POUR SUIVRE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES: Afin d'assurer une bonne hygiène agricole, il est recommandé de porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'entretien des équipements. Porter des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.
- LAVER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et plantes non ciblées. Observer les zones tampons indiquées sous ZONES TAMPONS.

Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RETOURNABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RETOURNABLES - RÉUTILISABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli par le distributeur/ concessionnaire avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(BOOKLET)

GROUPE	9	HERBICIDE
--------	----------	-----------

LAJJ Plus

HERBICIDE SOLUTION

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes
sur les terres cultivées et sur les terres non cultivées

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

GARANTIE: Glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine...360 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'USAGE

N° D'HOMOLOGATION 29677 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Titulaire:
Chanoix Trading Inc
Suite 301
1521 Concord Plaza West
WILMINGTON DE 19803
É-U
1-800-424-9300

CONTENU NET : 2 x 9.5 L, 30 L, 113 L, 940 L, 1040 L

Le LAJJ PLUS est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non rémanent qui contient, par litre, 41.0% de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PROVOQUE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL
- POUR SUIVRE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES: Afin d'assurer une bonne hygiène agricole, il est recommandé de porter une chemise à manches longues, un pantalon long, combinaison et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'entretien des équipements.
Porter des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.
- LAVER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et plantes non ciblées. Observer les zones tampons indiquées sous ZONES TAMPONS.

Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RETOURNABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

CONTENANTS RETOURNABLES - RÉUTILISABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli par le distributeur/ concessionnaire avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

LAJJ Plus INDEX

Précautions générales	6
Premiers soins	6
Numéro de téléphone d'urgence.....	6
Risques environnementaux.....	7
Risques physiques ou chimiques	7
Entreposage	7
Élimination	7
Précautions d'emploi.....	8
Renseignements généraux sur le produit	8
Mélanges en réservoir	10
Végétation supprimée.....	10
Mauvaises herbes supprimées.....	10
 MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE.....	 11
Pulvérisateurs pour cultures basses, avec ou sans rampe	11
Pulvérisateurs à dos, à main et à volume élevé	12
Nébulisateurs.....	12
Applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux.....	12
Épandage aérien.....	14
 USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS.....	 16
Traitement de présemis	16
Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct	16
Suppression des mauvaises herbes annuelles avec mélange en réservoir LAJJ Plus	17
Suppression des mauvaises herbes vivaces avec mélange en réservoir LAJJ Plus	18
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de Canola tolérant le glyphosate	20
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de Soja tolérant le glyphosate	21
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de Maïs tolérant le glyphosate	23
Suppression en pré-récolte de chiendent, chardon des champs et asclépiade commune	25
Suppression pendant toute la saison du laiteron des champs et gestion de la récolte	25
Cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits	26
Plantations d'arbres	27
 TERRAINS LABOURABLES ET USAGES INDUSTRIELS	 27
Gazon	27
Traitement des arbres par injection	28
Traitement des souches coupées	28
Broussailles ligneuses et arbres (traitement foliaire)	28
Zones industrielles, emprises et endroits récréatifs et publics	29
Suppression de la salicaire pourpre	30
Suppression des mauvaises herbes en sols non-cultivés, usages industriels	31
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits	33
Suppression des mauvaises herbes annuelles	35
Suppression des mauvaises herbes vivaces	37

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le LAJJ PLUS est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non rémanent qui contient, par litre, 41.0% de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PROVOQUE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

BONNES PRATIQUES AGRICOLES :

- Pour suivre des bonnes pratiques agricoles, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'entretien des équipements. Porter des lunettes étanches ou écran facial pendant le mélange / le chargement.
- LAVER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Emergency telephone number: 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et plantes non ciblées. Observer les zones tampons indiquées sous ZONES TAMPONS. Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au Mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation utile non visée et les habitats sauvages. **NE PAS UTILISER EN SERRE.** Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel.

L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT

Le LAJJ PLUS est un herbicide hydrosoluble qui est utilisé pour la suppression non sélective des mauvaises herbes. Le LAJJ PLUS est appliqué sous forme de pulvérisation foliaire pour la suppression de la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la majorité des pulvérisateurs industriels ou agricoles standards après dilution et mélange avec de l'eau, conformément aux directives indiquées dans le livret.

Le LAJJ PLUS est diffusé dans la plante, à partir du point de contact avec le feuillage, jusque dans le système racinaire. Chez la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets visibles apparaissent 2 à 4 jours après le traitement, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez la plupart des mauvaises herbes vivaces.

Les conditions extrêmement fraîches ou nuageuses au moment du traitement peuvent ralentir l'activité de ce produit et retarder l'apparition des effets visibles. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, se traduisant finalement par un brunissement complet de la partie aérienne de la plante et une détérioration de sa partie souterraine. Le traitement des mauvaises herbes qui croissent dans des conditions difficiles (sécheresse, maladie, infestation parasitaire, etc.) peut s'avérer moins efficace. Il en va de même pour le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière.

Le LAJJ PLUS n'exerce aucun effet résiduel.

Pour obtenir un effet résiduel, appliquer un herbicide rémanent homologué. Lire attentivement toutes les informations apparaissant sur les étiquettes des herbicides utilisés, et respecter les avertissements. Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver le feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. **Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement.**

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'Herbicide LAJJ PLUS, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide LAJJ PLUS et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par

prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide LAJJ PLUS ou les herbicides du même groupe 9 herbicide avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

NOTES GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION

Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont été fauchées, attendre qu'elles atteignent le stade de croissance recommandé.

Retarder l'application jusqu'à ce que la végétation ait atteint le stade de croissance offrant une surface foliaire suffisante pour absorber l'herbicide (voir les tableaux sur **la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces**). Les plantes non levées, issues de rhizomes ou de racines de vivaces, ne seront pas affectés par le traitement et continueront à croître. Par conséquent, le traitement contre la plupart des mauvaises herbes vivaces est plus efficace lorsqu'il est effectué aux stades de croissance plus avancés, près de la maturité.

Toujours utiliser la dose maximale recommandée de LAJJ PLUS par hectare lorsque les populations de mauvaises herbes sont denses ou lorsqu'elles croissent dans des zones non cultivées (sol non travaillé).

Il est possible que les résultats de la suppression ne soient pas satisfaisants si le produit est appliqué sur des mauvaises herbes qui poussent dans de mauvaises conditions de croissance comme une sécheresse, un terrain inondé, un gel, une température élevée, une maladie, ou une infestation parasitaire.

Il en va de même pour le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver le feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement.

Le LAJJ PLUS ne doit être mélangé qu'avec les produits recommandés sur cette étiquette. Sauf indication contraire, ne pas mélanger avec un agent tensio-actif, un pesticide, une huile minérale herbicide ni rien d'autre que de l'eau.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Voir les tableaux sur les mélanges en cuve pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces.

LAJJ PLUS peut être utilisé avec les herbicides suivants : Pursuit 70DG, Pursuit Commercial (Agriculture), Pardner Herbicide, Banvel II, formulation de 2,4-D avec amines et esters peu

volatils: Voir la section sur mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct. Le LAJJ PLUS peut être utilisé avec les agents tensio-actifs suivants :

Agral 90, AgSurf, Companion.

Princep Nine-T, Simadex Simazine Flowable, 2,4-D Amine: Voir la section sur les Cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits.

DyCleer Herbicide, Simazine 80W, Simadex Flowable, 2,4-D amine: Voir la section sur les Usages industriels et Sols non cultivés.

Toujours consulter les étiquettes des herbicides pour connaître le mode d'emploi spécifique de ces produits.

Appellation commerciale	Marque de commerce
Banvel, Pursuit	BASF
DyCleer, Princep Nine-T	Syngenta
Pardner, Simadex	Bayer

VÉGÉTATION SUPPRIMÉE

LAJJ Plus supprime plusieurs espèces de graminées, annuelles et vivaces, de plantes à feuilles larges, de broussailles ligneuses et d'arbres, lorsqu'il est appliqué comme indiqué et en observant les conditions décrites.

Pour toute information sur la suppression des mauvaises herbes spécifiques, incluant la dose d'emploi, consulter les tableaux « Suppression mauvaises herbes annuelles » et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » de cette étiquette. Voici une liste partielle des mauvaises herbes supprimées :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

SUPPRIMÉES Mauvaises herbes annuelles

Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	Vesce noire	<i>Vicia angustifolia</i>
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	Silène noctiflore	<i>Silene noctiflora</i>
Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crusgalli</i>	Renouée de Pennsylvanie	<i>Polygonum pennsylvanicum</i>
Stellaire motene	<i>Stellaria media</i>	Ivraie de Perse	<i>Lolium pericum</i>
Gaillet Gratteron	<i>Galium aparine</i>	Laitue scariole	<i>Lactuca scariola</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>	Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i>
Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>	Soude roulante	<i>Salsola pestifer</i>
Saponaire des vaches	<i>Saponaria vaccaria</i>	Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>	Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>
Digitaire astringente	<i>Digitaria ischaemum</i>	Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>
Cuscute	<i>Cuscuta spp.</i>	Érodium cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>	Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>
Morelle noire de l'Est	<i>Solanum ptycanthum</i>	Orge spontanée	<i>Hordeum spp.</i>
Panic d'automne	<i>Panicum dichotomiflorum</i>		
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Canola spontané	<i>Brassica spp.</i>
Sagesse-des-chirurgiens	<i>Descurainia sophia</i>	Maïs spontané	<i>Zea mays</i>
Sétaire géante	<i>Setaria faberii</i>	Lin spontané	<i>Linum spp.</i>
Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i>	Blé spontané	<i>Triticum spp.</i>
Renouée scabre	<i>Polygonum scabrum</i>	Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>
Kochia à balai	<i>Kochia scoparia</i>	Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>	Morelle à trois fleurs	<i>Solanum triflorum</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	sétaire glauque	sétaire glauque
Crépis des toits	<i>Crepis tectorum</i>		

Mauvaises herbes vivaces

Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>	Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Luzerne	<i>Medicago sativa</i>	Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>	Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Renouée du Japon	<i>Polygonum cuspidatum</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Herbe à la puce	<i>Rhus radicans</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>	Chiendent	<i>Agropyron repens</i>
Linaigrette	<i>Eriophorum chamissonis</i>	Muhlenbergie feuillée	<i>Muhlenbergia frondosa</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>	Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>		

Mauvaises herbes, broussailles ligneuses at arbres

Aulne	<i>Alnus</i> spp.	Pin	<i>Pinus</i> spp.
Bouleau	<i>Betula</i> spp.	Peuplier	<i>Populus</i> spp.
Spirée à larges feuilles	<i>Spiraea latifolia</i>	Framboiser	<i>Rubus</i> spp.
Rhododendron du Canada	<i>Rhododendron canadense</i>	Ronce remarquable	<i>Rubus</i> spp.
Cédre (Thuja)	<i>Thuja</i> spp.	Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Cerisier	<i>Prunus</i> spp.	Symphorine occidentale	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga</i> spp.	Comptonie voyageuse	<i>Comptonia peregrina</i>
Pruche	<i>Tsuga</i> spp.	Saule	<i>Salix</i> spp.
Érable	<i>Acer</i> spp.	Viorne cassinoïde	<i>Viburnum cassinoides</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera Vvillosa</i>		

MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE

PULVÉRISATEURS POUR CULTURES BASSES,

AVEC OU SANS RAMPE

Mélange:

Pulvérisateurs agricoles ou industriels : verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité nécessaire de l'herbicide LAJJ PLUS (voir le tableau approprié) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous le niveau de la bouillie, afin de réduire la formation de mousse.

Retirer le tuyau du réservoir immédiatement après le remplissage, afin d'éviter tout retour de la bouillie dans la source d'eau (à cette fin, un clapet de non-retour devrait être installé). L'utilisation d'un agitateur mécanique peut favoriser la formation excessive de mousse. Les canalisations de dérivation devraient ramener le liquide au fond du réservoir.

Application :

Utiliser des buses à jet plat avec les pulvérisateurs à rampe. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés, appliquer le LAJJ PLUS en traitement généralisé, à raison de 50 à 300 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa. Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles énumérées, appliquer le LAJJ PLUS en traitement généralisé, à raison de 50 à 100 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ

La pulvérisation à volume élevé fait appel à l'utilisation de lances de pulvérisation ou autres dispositifs à buses pour faire un traitement dirigé sur les mauvaises herbes, les broussailles et les arbres. Toujours employer une pulvérisation grossière

Mélange :

Mélanger la quantité requise de LAJJ PLUS et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Remplir le pulvérisateur avec la bouillie. Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de LAJJ PLUS (1 L de LAJJ PLUS dans 100 L d'eau).

Une solution à 2 % (2 L de LAJJ PLUS dans 100 L d'eau) devrait être utilisée sur les vivaces plus coriaces.

Application:

Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Appliquer de manière à mouiller les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. L'application avec une lance de pulvérisation doit être dirigée avec soin, de façon à ne pas pulvériser la bouillie sur les plantes utiles.

NÉBULISATEURS

Pour supprimer les mauvaises herbes ligneuses, les broussailles et les arbres indiqués à la section « Végétation supprimée », utiliser la dose recommandée de LAJJ PLUS dans au moins 200 L d'eau par hectare.

APPLICATEURS À CORDES, À BROSSES ET À ROULEAUX

Ces dispositifs permettent d'appliquer la solution de LAJJ PLUS directement sur les plantes nuisibles par contact avec une matière absorbante contenant la solution herbicide. Les plantes nuisibles doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile, afin d'éviter tout contact avec cette dernière.

Mélange : Mélanger la quantité requise de LAJJ PLUS et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Utiliser cette solution dans l'applicateur à cordes, à brosses ou à rouleaux.

Application:

Ces applicateurs peuvent être utilisés pour supprimer les plantes nuisibles dans les cas suivants :

- zones industrielles, plantations d'arbres et terrains non agricoles, tels que spécifiés;
- les suivantes cultures agricoles: plantations de pommiers, de cerisiers, de pêchers, de poiriers, de pruniers, de vignes, de soya, d'haricots secs, de fraisiers et de canneberges. (Remarque: appliquer avant l'apparition des gousses pour le soya et les haricots secs);

L'applicateur doit être réglé de façon à ce que le point de contact des cordes, des brosses ou des rouleaux soit situé à au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile. Les gouttes ou la mousse de bouillie tombant sur la végétation utile peuvent en provoquer la décoloration, le rabougrissement ou la destruction.

Pour de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer deux passages dans des directions opposées. Plus la surface de la plante exposée à la solution herbicide est grande, plus le traitement sera efficace.

Les plantes nuisibles qui n'entrent pas en contact avec l'herbicide ne seront pas atteintes. En

présence de touffes denses de végétation, dans les cas de forte infestation, ou lorsque la hauteur des plantes nuisibles n'est pas uniforme, il est possible que certaines plantes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Un traitement additionnel peut alors s'avérer nécessaire.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE.

Notes relatives pour les applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux:

Maintenir l'humecteur en bon état de marche. Toujours s'assurer que la matière absorbante, quel que soit le type d'humecteur, n'est pas sursaturée, de façon à éviter que l'herbicide dégoutte sur la végétation utile.

Éviter tout dégoulinement sur la végétation utile.

Régler la hauteur de l'humecteur de manière à assurer un bon contact avec les plantes nuisibles.

Maintenir les surfaces d'humectation propres.

Lorsqu'un applicateur à rouleaux est utilisé, maintenir la vitesse recommandée pour les rouleaux.

NE PAS utiliser un traitement par humectation sur des plantes humides.

NE PAS travailler à une vitesse inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. L'efficacité du traitement peut dépendre de la vitesse d'application. Pour assurer une bonne couverture des plantes nuisibles, réduire la vitesse du véhicule dans les zones très infestées.

Ne pas oublier que, sur un terrain en pente, la solution peut se déplacer sur l'humecteur, et ainsi dégoutter de l'extrémité la plus basse et sécher sur l'extrémité la plus haute.

L'efficacité des traitements peut varier selon le type d'applicateur utilisé. Dans le cas des humecteurs, l'orientation des cordes, des brosses ou des rouleaux doit permettre à une quantité suffisante de solution de LAJJ Plus d'entrer en contact avec les plantes nuisibles.

Ne préparer que la quantité de solution qui sera utilisée en une journée; le traitement effectué avec un reste de solution peut être moins efficace. Vider et nettoyer à fond tout le matériel immédiatement après utilisation.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi (pour de plus amples renseignements, consulter la section « Application aérienne pour les emprises industrielles SEULEMENT »)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurants sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, n'importe quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme -épandage en bandes, irrégulier ou double-, utiliser des marqueurs appropriés. Il est conseillé d'utiliser un avion de repérage.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION AÉRIENNE

ZONES TAMPONS

- i) NE PAS épandre pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification moyenne de l'ASABE (Société Canadienne de Génie Agroalimentaire et de BioIngénierie).
- ii) Application aérienne: NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h (pré-récolte) ou 8 km/h (emprises) à hauteur de survol au lieu de l'application. La longueur de rampe NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes:
- iii) Zones Tampons: Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes et les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des:		
	Habitats d'eau douce		Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	15		15
Aérienne** (emprises seulement)	Une application par saison	Deux applications par saison (zone tampon ci-dessus pour une seconde application)	-
Voilure fixe:	50	85	-
Voilure tournante:	20	35	-

* Pour les pulvérisateurs agricoles, la zone tampon peut être réduite de 70% si on utilise des écrans ou de 30 % si on utilise des buses à jet conique. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger .

**Grosses gouttelettes (DVM ASABE = 385.2 µm); Altitude de pulverization aérienne = 10 m.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit à traiter permettent une couverture complète et uniforme de la culture. Appliquer sous les conditions de bonne pratique spécifiques aux applications aériennes décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas diriger les buses vers le tourbillon causé par l'avion et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre non plus

lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vents, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Épandre la dose conseillée dans un volume de bouillie de 30 à 100 L par hectare.

Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de LAJJ PLUS qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS

Cette section présente diverses situations d'utilisation de l'herbicide LAJJ PLUS. Le type de végétation présente et la situation d'utilisation dicteront le choix du matériel d'application. Information concernant l'équipement sélectionné pour l'application de LAJJ Plus peut être trouvé dans la Section Équipement d'Application et Instructions pour le Mélange. Les taux d'utilisation peuvent être sélectionnés des tableaux de Suppression de Mauvaises Herbes Annuelles et Vivaces.

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS

Le LAJJ PLUS peut être appliqué avant le semis de n'importe quelle culture, afin de supprimer les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur l'étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance recommandé au moment de l'application. Appliquer AVANT le semis ou la transplantation de la culture.

TERRES EN JACHÈRE

Le LAJJ PLUS peut être appliqué sur les terres en jachère pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont en pleine croissance et ont

atteint le stade de croissance recommandé au moment de l'application. L'efficacité du traitement peut être réduite si les mauvaises herbes sont stressées par la sécheresse. Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard.

SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT (grandes cultures, incluant céréales, oléagineuses, légumineuses à graines, cultures fourragères et maïs)

Pour la supprimer les mauvaises herbes déjà levées, dans les systèmes de travail réduit et de semis direct appliqués à toutes les grandes cultures, LAJJ PLUS peut être utilisé avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Traiter les mauvaises herbes au stade de croissance indiqué aux TABLEAUX SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES ET VIVACES.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Puisque le LAJJ PLUS n'exerce aucun effet résiduel, l'application trop tôt avant le semis peut permettre la germination de certaines mauvaises herbes dans l'intervalle qui sépare le traitement de la levée de la culture.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DANS LES SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT

L'herbicide LAJJ PLUS plus Pardner (bromoxynil) peut être appliqué dans le blé, l'orge et l'avoine avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau sur les mélanges en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes annuelles. L'herbicide LAJJ PLUS plus Pursuit peut être appliqué dans le soya avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Si on l'applique selon les directives, l'herbicide LAJJ PLUS supprimera les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur cette étiquette (voir les listes de la végétation supprimée). Le Pursuit supprimera les mauvaises herbes qui germeront à partir d'une graine. Verser les quantités recommandées des deux produits dans 100 L d'eau par hectare, en respectant les directives indiquées sur l'étiquette du Pursuit.

Consulter l'étiquette du Pursuit pour de plus amples informations sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application et les précautions.

Seuls le SOYA, le MAÏS DE GRANDE CULTURE, l'ORGE DE PRINTEMPS, le BLÉ DE PRINTEMPS et le BLÉ D'HIVER peuvent être semés la saison suivant une application de Pursuit. Le blé d'hiver peut être semé la même année qu'une application de Pursuit dans le soya, mais pas moins de 120 jours après l'application.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE LAJJ PLUS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

TERRE EN JACHÈRE ET SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

MÉLANGES EN RÉSERVOIR	DOSE (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ++	COMMENTAIRES — Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare; ajouter 350 mL de surfactant par hectare (voir la remarque ci-dessous)
LAJJ Plus + BANVEL II	0,75-1,0	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, moutarde des champs,	Mélange en réservoir pour la terre en jachère seulement. Les

	+ 0,29	sagesse-des- chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches Amarante à racine rouge**, renouée liseron**	mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * LAJJ PLUS appliqué à la dose de 1,0 L/ha seulement. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
LAJJ Plus + PARDNER	0,75-1,0 + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte,moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron* Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	Mélange en réservoir pour la terre en jachère et avant le semis du blé, de l'avoine et de l'orge dans les systèmes de travail réduit. Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le LAJJ PLUS à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Dose de 1,0 L : Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
LAJJ Plus + 2,4-D [#]	0,75 - 1,0 + 1,2	Céréales spontanées, folle avoine*, sétaire verte*, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude	Mélange en réservoir pour la terre en jachère seulement. Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises

		roulante**	herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le CLEAROUT 41 PLUS à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
--	--	------------	---

0,56 kg de m..a./ha de 2,4-D. Utiliser les doses correspondantes pour les autres préparations de 2,4-D. N'utiliser que du 2,4-D sous forme d'amine ou d'ester peu volatil.

++ Pour une répression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau sur la **suppression des mauvaises herbes annuelles**.

NOTE: Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide LAJJ Plus pour la suppression des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensioactif homologué à cette fin, tels que Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensioactif devrait être ajouté à raison de 350 mL par hectare, dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE LAJJ PLUS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES.

TERRE EN JACHÈRE OU CHAUME D'AUTOMNE

MÉLANGES EN RÉSERVOIR	DOSE (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES — Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare; ajouter 350 mL de surfactant par hectare (voir la remarque ci-dessous)
LAJJ Plus + BANVEL II	1,7 + 1,25	Chardon des champs, laiteron des champs	Terre en Jachère : Travailler le sol au printemps et appliquer lorsque la plupart des mauvaises herbes ont atteint 15 à 25 cm de hauteur, avant le stade du bouton. Travailler le sol 3 semaines après l'application. Résidus de culture: Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au moins 2 semaines avant une gelée meurtrière.

REMARQUE : Tous les mélanges en réservoir avec l'herbicide LAJJ PLUS pour la suppression des

mauvaises herbes vivaces doivent être additionnés d'un agent tensio-actif non ionique homologué pour cet usage, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion.

Ne cultiver que des céréales, du canola (incluant le colza), du soya, du maïs de grande culture ou sucré ou des haricots blancs après l'application de ce mélange en réservoir. Si l'application est effectuée après le 1er septembre ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, la culture du printemps suivant peut subir des dommages.

CHAUME D'AUTOMNE

Appliquer à l'automne, sous forme de traitement sur chaume, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, dont le chiendent et le chardon des champs. Attendre que le chardon des champs et le chiendent atteignent 20 à 25 cm de hauteur. Ramasser les résidus ou les étendre uniformément pour permettre la repousse et une couverture adéquate par la pulvérisation. Une forte gelée avant l'application peut réduire l'efficacité du traitement.

TRAITEMENT LOCALISÉ (dans les cultures)

Le LAJJ PLUS peut être appliqué pour la suppression du chardon des champs, le chiendent et d'autres mauvaises herbes vivaces dans les cultures fourragères, l'orge, le blé, l'avoine, le soya et les légumineuses, incluant la production semencière. Les traitements peuvent être effectués jusqu'au stade de l'épiaison des petites céréales, de l'apparition des gousses du soya et des légumineuses, de l'apparition des soies du maïs et de l'apparition des tiges porte-graines des cultures semencières. Éviter la dérive à l'extérieur du périmètre traité.

L'application peut être effectuée au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur à dos ou d'un dispositif à grand volume (voir la section « Matériel d'application et directives de mélange »).

Respecter les stades de croissance indiqués aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces, ou utiliser une solution à 1 % contre les mauvaises herbes annuelles et le chiendent et une solution à 2 % contre les autres vivaces (une solution à 1 % s'obtient en mélangeant 1 L de l'herbicide LAJJ PLUS dans 100 L d'eau). Les solutions à 1 % et à 2 % doivent être appliquées de manière à mouiller les plantes, en deçà du point de ruissellement

REMARQUE : LE TRAITEMENT DÉTRUIRA LES CULTURES DANS LA ZONE TRAITÉE. NE PAS APPLIQUER APRÈS LA GRENAISON DE LA CULTURE. ATTENDRE 3 À 5 JOURS AVANT D'OFFRIR LES CULTURES TRAITÉES EN PÂTURAGE OU DE LES RÉCOLTER COMME FOURRAGES.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET LÉGUMINEUSES

Le LAJJ PLUS peut être utilisé pour la suppression ou la répression de la végétation existante avant la levée des légumineuses et des graminées. Si les légumineuses et les graminées sont semées avec une plante-abri, le LAJJ PLUS doit être appliqué avant le semis de la plante-abri.

RÉNOVATION DE PÂTURAGES

Le LAJJ PLUS peut être utilisé pour supprimer ou réprimer la végétation existante, dans le cas du semis direct de légumineuses ou de graminées destinées à la rénovation d'un pâturage établi. Les mauvaises herbes devraient avoir atteint au moins 20 cm de hauteur, et la majorité des graines de mauvaises herbes devraient avoir germé au moment du traitement.

PRODUCTION DE SEMENCES DE FOURRAGES (traitement localisé)

Le LAJJ PLUS peut être appliqué en traitement localisé pour la suppression des mauvaises herbes

vivaces, telles que le chiendent et le chardon des champs, dans les champs de multiplication de semences. Appliquer sur les mauvaises herbes d'au moins 20 à 25 cm de hauteur, mais avant l'apparition des tiges porte-graines.

Le traitement détruira les cultures à l'intérieur de la zone traitée. Par conséquent, prendre soin d'éviter toute dérive à l'extérieur du périmètre traité.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE

AVERTISSEMENT: APPLIQUER LAJJ Plus UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.

NOTE: UTILISER TOUJOURS DES SEMENCES SELECTIONNÉES (C.-À-D., CERTIFIÉES) DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES CULTURES DE CANOLA NON DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.

- Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, se référer aux sections Renseignements généraux sur le produit, et Application et Directives de Mélange de l'étiquette de LAJJ Plus.
- Appliquer LAJJ Plus uniquement sur les cultures de canola résistant au glyphosate en observant les directives dans le tableau suivant sur la suppression des mauvaises herbes.
- Un jaunissement visible et de courte durée peut se produire lorsque LAJJ Plus est appliqué au stade tardif de 4 à 6 feuilles. Cet effet est temporaire et n'a pas aucune influence sur la croissance, la maturité ou le rendement des cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit la dose et les instructions particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les cultures des variétés de canola résistant au glyphosate.

DOSE (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare)
----------------	---	-----------------------------	--

0,825-1,25	0 à 6 feuilles	<p><i>Graminées annuelles</i></p> <p>Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané</p> <p><i>Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges</i></p> <p>Stramoine commune, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulant, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire kochia, mouron des oiseaux, spargoute des champs, morelle à trois fleurs</p>	<p>Aucun agent tensioactif additionnel n'est requis.</p> <p>Des applications répétées peuvent être requises, si une deuxième germination des mauvaises herbes se produit avant la fermeture de la feuillage.</p> <p>S'assurer que la plante ne dépasse pas le stade de croissance recommandé.</p> <p>Appliquer la dose de 1.25 L/ha pour supprimer ces mauvaises herbes à tous les stades de croissance des plantes.</p> <p>La dose plus basse peut être utilisée pour la suppression de la bourse à pasteur, de la saponaire des vaches et de la silène noctiflore au stade de 1 à 3 feuilles de la plante ou pour la suppression de la renouée au stade de 4 à 6 feuilles.</p>
------------	----------------	--	--

		<p>gaillet*, faux liseron*, bourse-à-pasteur *, saponaires des vaches*, Silène noctiflore *, Persicaire pâle *</p> <p><i>Vivaces (suppression) **</i> Chardon des champs, laiteron vivace, pissenlit</p> <p><i>Annuelles (contrôle toute la saison)</i></p> <p>Chiendent**, Chardon des champs***, laiteron vivace***</p>	<p>** Une seule application à 1.25 L/ha est requise.</p> <p>*** Des applications répétées à 1.25 L/ha sont requises.</p> <p>Pour des applications répétées, s'assurer que la plante ne dépasse pas le stade de croissance recommandé.</p> <p>Appliquer à la quantité maximale de 2.5L/ha pour une utilisation de postlevée.</p>
--	--	--	---

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE

AVERTISSEMENT : APPLIQUER LE LAJJ PLUS SEULEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE
SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE

REMARQUE : UTILISER TOUJOURS LES SEMENCES AUTHENTIQUES DE SOYA (C-À-D,
CERTIFIÉS). LE SOYA QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SUBIRA
DES DÉGATS OU SERA DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.

NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN

DOSE (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES*	COMMENTAIRES (Utiliser les volumes d'eau de 100 à 200 L par hectare)
2,5	Première feuille trifoliée jusqu'à et pendant la floraison.	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante pied rouge, amarante verte, glouteron, renouée scabre, renouée liseron, persicaire glanduleuse, morelle noire de l'Est, moutarde sauvage,	On peut faire une deuxième application à 2.5 L/ha en cas de germination tardive des mauvaises herbes après le premier traitement. La deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya..

		renouée liseron, sétaire (verte, jaune, géante), pied-de-coq (digitaire astringente), chiendent.	
2,5-5,0	Première feuille trifoliée jusqu'à et pendant la floraison.	Laiteron vivace, chardon des champs, muhlenbergie feuillée	La suppression des fortes infestations de mauvaises herbes sera améliorée par une seule application à la dose la plus élevée, ou par deux applications séquentielles à la dose de 2,5 L/ha. Si les applications séquentielles de 2,5 L/ha sont utilisées, il faut au moins deux semaines entre les traitements pour obtenir de meilleurs résultats chez les mauvaises herbes vivaces. La deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya. Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être en croissance active et dans l'intervalle du stade de rosette jusqu'à 50 cm de hauteur. La muhlenbergie feuillée doit avoir 10 à 20 cm de hauteur et être en croissance active.
5,0	Première feuille trifoliée jusqu'à et pendant la floraison.	Toutes les mauvaises herbes listées ci-dessous plus asclépiade commune** et souchet comestible **	Une seule application par saison à 5,0 L/ha. ** Seront supprimés aussi par les applications séquentielles de 2,5 L/ha. Pour obtenir une suppression optimum, les applications doivent se faire à intervalle d'au moins deux semaines. Cette deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya. L'asclépiade commune doit avoir 15 à 60 cm de hauteur et être en croissance active. Les plantes qui ne sont pas complètement levées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

* La suppression des mauvaises herbes sera plus efficace, et la concurrence avec la culture au début de la saison sera évitée, si les applications sont faites quand les mauvaises herbes sont moins avancées. La suppression des mauvaises herbes annuelles d'une hauteur excédant 25 cm sera d'une efficacité variable, bien que certaines mauvaises herbes soient peut-être supprimées.

SUPPRESSION DANS LE MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE

AVERTISSEMENT: APPLIQUER LAJJ Plus UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DE LA SEMENCE DE MAÏS SÉLECTIONNÉE (C.-À-D. CERTIFIÉE) DÉSIGNÉE COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. LE MAÏS QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SUBIRA DES DÉGATS OU SERA DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.

NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN.

Dose (L/ha)	Stade de croissance de la culture	Mauvaises herbes Supprimées*	Observations (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
------------------------	--	---	--

2.5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), échinochloa pied-de-coq, digitale (astringente, sanguine), chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, canola non tolérant au glyphosate (colza), ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une deuxième application de 2,5 L peut être faite pour les mauvaises herbes levant tardivement après le traitement initial. • Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs. Utiliser une dose inférieure à 5.0 L/ha (appliquée comme deux applications séquentielles)

2.5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	Asclépiade ommune, souchet comestible,	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éradiquer l'asclépiade commune et la souchet comestible, faire deux applications de 2,5 L/ha. Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs. L'asclépiade doit avoir de 15 à 60 cm de hauteur et être en pleine croissance. Le souchet comestible doit avoir de 5 à 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.
2.5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	Laiteron des champs, chardon des champs, mulhenbergie feuillée	<p>Une deuxième application (séquentielle) de 2,5 L/ha améliorera la suppression des infestations plus fortes.</p> <p>Si les applications séquentielles sont utilisées, elles doivent être faites à au moins 2 semaines d'intervalle pour produire de meilleurs résultats sur les mauvaises herbes vivaces. Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs. Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être du stade de la rosette à une hauteur de 50 cm et être en pleine croissance. La mulhenbergie feuillée doit avoir de 10 à 20 cm de hauteur et être en pleine croissance. Les plantes qui n'ont pas entièrement levé au moment de l'application échapperont au traitement.</p>

* Les mauvaises herbes seront plus facilement supprimées et la concurrence au début de la croissance de la culture sera évitée si les applications sont faites lorsque les mauvaises herbes sont petites. L'éradication des mauvaises herbes dépassant 25 cm de haut ne sera pas uniforme, mais certaines mauvaises herbes seront éliminées.

SUPPRESSION AVANT LA RÉCOLTE DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS ET DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE

SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune et pour la suppression tout au long de la saison du laiteron des champs, on peut appliquer LAJJ Plus avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), du canola (colza, en incluant les variétés résistant au le glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide

linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soja. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement peut aussi apporter d'avantages à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes annuelles, une croissance active des plantes cultivées ou un tallage tardif de la terre peuvent perturber les opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU HUMIDE ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTION DU PRODUIT. AINSI, SE DIFFÉRERA L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE.

LAJJ Plus doit être appliqué avant la récolte à une dose de 2,5 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, uniquement par voie terrestre.

Moment de l'application: Appliquer seulement quand la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas le 30 %. Ce stade se produit typiquement de 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le tableau Périodes d'application avant la récolte, pour savoir comment reconnaître visuellement ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes, le chiendent doit être en croissance active et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. Pour une suppression la plus efficace, le chardon des champs et le laitron des champs vivace doivent être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune doit être en croissance active entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications pour la suppression des mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte) doivent être faites au stade correct de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

Appliquer le produit seulement dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte, afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et de maximiser les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et peut laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Précautions: Éviter la pulvérisation excessive ou la dérive au-dessus d'importants habitats aquatiques, les zones humides (bourbiers), les brise-vents, la terre boisée et d'autres tapis végétaux habités par la faune sauvage. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début des habitats.

Éviter l'exposition aux ou la contamination des cours d'eau ou des végétaux utiles, soit par une application directe, soit par la dérive de pulvérisation ou par le ruissellement des eaux de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN

DIRECTIVES SUR LES PÉRIODES D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

Culture(s)	Pourcentage d'humidité dans le grain	Symptômes Visuels
BLÉ/ORGE/ AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Les gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des fûts sont bruns
POIS	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15 % du bas) sont brunes et les graines cliquentent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont de vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80%-90% des feuilles originales sont tombées.
SOJA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80 %-90 % des feuilles sont tombées.

ARBRES, VIGNES ET PETITS FRUITS

LAJJ Plus supprime les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers établis, dans les plantations de bleuets, de canneberges et de fraisiers, ainsi que dans la betterave à sucre. Il convient également à la préparation des terrains destinés

à la transplantation d'arbres ou de vignes. Consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes dans les arbres, les petits fruits et les vignes pour des informations sur les doses et les périodes d'application.

Ce produit n'exerce aucun effet résiduel et ne supprime que les mauvaises herbes levées; par conséquent, des applications subséquentes peuvent être nécessaires pour supprimer les plantes nuisibles situées sous les mauvaises herbes traitées, de même que celles qui germeront après le traitement. Pour supprimer les mauvaises herbes par la suite, suivre un programme à base d'herbicides résiduels ou faire des applications répétées de LAJJ Plus.

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 35 L PAR HECTARE DE LAJJ Plus DANS UNE ANNÉE.

ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE OU DU BROUILLARD AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DES TRONCS, LES BRANCHES, LES GOURMANDS (BOURGEONS AXILLAIRES), LES FRUITS, LES TIGES

FRUCTIFÈRES DES BLEUETIERS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES ET DES VIGNES. LE CONTACT DE CE PRODUIT AVEC DES PARTIES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ PEUT PROVOQUER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

Permettre aux mauvaises herbes annuelles et vivaces qui ont été tondues, broutées ou coupées

d'atteindre le stade de croissance recommandé pour le traitement.

Les applications peuvent être effectuées à l'aide d'un pulvérisateur à rampe (d'un pulvérisateur à écran protecteur), d'un pulvérisateur à main, d'un pulvérisateur à volume élevé pour cultures fruitières, ou encore avec un humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux (arbres fruitiers, vignobles et plantations de canneberges et de fraisiers seulement).

PLANTATIONS D'ARBRES

(brise-vent, sujets de pépinière, plantes ornementales ligneuses)

LAJJ Plus peut être appliqué pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérées sur cette étiquette. Ce produit peut être utilisé pour la préparation du terrain avant l'établissement des plantations, ou en traitement dirigé dans les plantations établies des espèces suivantes:

À FEUILLES CADUQUES	À FEUILLES PERSISTANTES
Frêne – <i>Fraxinus</i> spp. Caragan – <i>Caragana</i> spp. Cerisier – <i>Prunus</i> spp. Orme – <i>Ulmus</i> spp. Lilas – <i>Syringa</i> spp. Érable – <i>Acer</i> spp. Sorbier d'Amérique – <i>Sorbus</i> Peuplier – <i>Populus</i> spp. Olivier de Bohême – <i>Elaeagnus</i> Saule – <i>Salix</i> spp.	Sapin – <i>Abies</i> spp. Genévrier – <i>Juniperus</i> Pin – <i>Pinus</i> spp. Épinette – <i>Picea</i> pp. If – <i>Taxus</i> spp.

CE PRODUIT NE DEVRAIT ENTRER EN CONTACT AVEC DES PARTIES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ. Éviter tout contact avec les plantes, le feuillage et les gourmands des plantations établies non visées.

REMARQUE: Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, la pulvérisation de ce produit doit se faire non pas en pleine surface, mais de façon dirigée. NE PAS traiter les arbres de Noël l'année où on prévoit les récolter.

TERRAINS LABOURABLES ET USAGES INDUSTRIELS

Quand on l'applique comme il est conseillé et dans les conditions décrites, LAJJ Plus supprime les mauvaises herbes sur les terrains non cultivés et les sites industriels indiqués

dans le tableau sur la suppression des terrains non cultivés et les usages industriels.

GAZON

LAJJ Plus peut être appliqué pour supprimer la végétation existante avant l'établissement ou la rénovation du gazon. **NE PAS TRAVAILLER LE SOL, NI REMUER LES PARTIES SOUTERRAINES DES PLANTES AVANT LE TRAITEMENT.**

Lorsque la végétation existante croît en toute liberté (n'est pas fauchée), appliquer LAJJ Plus sur les mauvaises herbes en pleine croissance, une fois qu'elles ont atteint le stade de croissance indiqué aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces.

Lorsque la végétation croît dans des conditions d'exploitation (est fauchée), appliquer LAJJ Plus après avoir omis au moins une fauche, permettant ainsi une repousse suffisante pour intercepter la pulvérisation et diffuser le produit dans les parties souterraines de la plante.

Afin de permettre une diffusion adéquate du produit jusque dans les parties souterraines de la plante, attendre 7 jours avant de travailler le sol (par fauchage vertical, carottage ou tranchage, par exemple). Retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a repousse des échappées du traitement. Il est préférable d'attendre une repousse suffisante avant d'effectuer des traitements additionnels.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE SITUÉE AUTOUR DE LA ZONE DE RÉNOVATION OU D'ÉTABLISSEMENT.

TRAITEMENT DES ARBRES PAR INJECTION

Pour les espèces supprimées, voir les listes de VÉGÉTATION SUPPRIMÉE.

Il est possible de supprimer les mauvaises herbes dans les arbres avec LAJJ Plus. Injecter directement le produit dans le tronc, au moyen d'un équipement approprié permettant de pénétrer dans les tissus vivants.

LAJJ Plus doit être utilisé à raison de 1 mL (produit non dilué) pour 10 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer uniformément les injections autour du tronc, sous les branches principales. Le traitement doit s'effectuer pendant les périodes de croissance active et de plein développement du feuillage.

La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Il est possible que la suppression complète ne se manifeste pas avant 1 ou 2 ans après le traitement. Chez l'érable à grandes feuilles, ce traitement ne permet qu'une répression; le traitement à la fin de l'automne permet d'obtenir un résultat optimal.

TRAITEMENT DES SOUCHES COUPÉES

Pour les espèces supprimées, voir les listes de VÉGÉTATION SUPPRIMÉE.

On peut supprimer les mauvaises herbes des végétaux ligneux en appliquant ce produit sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, ce qui en préviendra la repousse. Il faut que l'application se fasse à basse pression (c.-à-d. avec une burette).

Immédiatement (c.-à-d. moins de 5 minutes) après avoir coupé l'arbre, appliquer LAJJ Plus sur la souche, à la dose de 0,5 mL pour tous les 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne traiter que le cambium (le bord extérieur) de la surface coupée. Ne pas traiter la partie centrale de la souche, les racines exposées ni l'écorce.

Ce traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf quand l'arbre est en pleine sève ou par temps de gel (ce qui empêche d'appliquer LAJJ Plus). On peut additionner la solution d'un indicateur (un colorant hydrosoluble). Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement.

BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES (TRAITEMENT FOLIAIRE)

Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement.

Tout contact de la dérive de la pulvérisation avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Les effets des applications en début de saison peuvent prendre 30 à 45 jours avant de se manifester sur les broussailles ligneuses et les arbres. L'application en fin de saison peut être effectuée même si les espèces visées présentent des couleurs automnales, à condition toutefois qu'il n'y ait pas eu de chute massive des feuilles. Les résultats se manifesteront le printemps suivant.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE EXERCÉE AFIN D'ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE AVEC LE FEUILLAGE DES GAZONS, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DE TOUTE AUTRE VÉGÉTATION UTILE. UN CONTACT RISQUERAIT DE GRAVEMENT ENDOMMAGER OU DE DÉTRUIRE CETTE VÉGÉTATION.

Pour supprimer les mauvaises herbes des broussailles ligneuses et des arbres, appliquer 3 à 6 L de LAJJ Plus par hectare. Utiliser un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou appliquer sous forme d'une solution à 1 % ou à 2 % à l'aide d'un pulvérisateur à main à volume élevé. Utiliser une dose de 6 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes dans le cas des érables, des aulnes et des saules*, ainsi que pour les mauvaises herbes vivaces coriaces (* répression seulement).

ZONES INDUSTRIELLES, EMPRISES ET ENDROITS RÉCRÉATIFS ET PUBLICS

LAJJ Plus peut être appliqué pour supprimer les mauvaises herbes des broussailles et des arbres et les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérés sur cette étiquette dans les sites industriels et les emprises, tels que les chemins de fer, le long des chemins

forestiers, les pipelines, les autoroutes, les stations de pompage, les parcs de stockage de produits pétroliers et les lignes téléphoniques et électriques. Il peut être aussi dans les endroits récréatifs et publics comme: les parcs, les terrains de golf, les cours des écoles, les aéroports et d'autres endroits publics.

REMARQUE : Dans les zones industrielles, les emprises, les endroits récréatifs et publics, il faudra peut-être faire des traitements répétés pour supprimer la régénération ou les nouvelles pousses.

IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS LAISSER LA BOUILLIE ENTRER EN CONTACT AVEC LE GAZON, LES ARBRES, LES ARBUSTES ET LES AUTRES VÉGÉTAUX À CONSERVER, PARCE QUE CEUX-CI PEUVENT SUBIR DE GRAVES DÉGÂTS OU ÊTRE DÉTRUITS.

Application terrestre (pour tous les terrains non cultivés) :

Contre les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer le LAJJ PLUS au moyen d'un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou d'un nébulisateur, à la dose de 3 à 6 L/ha, ou au moyen d'un pulvérisateur à main à volume élevé, sous la forme d'une solution à 1 % ou à 2 %. Contre les érables, les aulnes et les saules* et les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, utiliser la dose maximale (* répression seulement).

Appliquer sur le feuillage des végétaux en pleine croissance, comme il est indiqué. S'assurer de le couvrir uniformément et complètement. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement, et ne pas laisser le brouillard de pulvérisation entrer en contact avec la végétation à conserver, parce que celle-ci peut subir de graves dégâts ou être détruite. Les mauvaises herbes fauchées ou travaillées doivent avoir atteint leur stade de croissance optimum au moment de l'application. Un traitement supplémentaire peut être nécessaire pour contrôler la régénération des nouvelles pousses.

NE PAS APPLIQUER PAR TEMPS VENTEUX, NI DANS TOUTE AUTRE CONDITION FAVORISANT LA DÉRIVE

Application aérienne pour les emprises industrielles

Se référer à la Guide d'Instruction dans cette Section pour l'application par voie aérienne, ainsi que pour le mode d'emploi spécifique et les zones tampons.

Pour les applications dans les zones de circulation, ne sont pas requises des zones tampons pour les habitats terrestres vulnérables. Toutefois, la meilleure application minimisera les dérives, en incluant les conditions météorologiques favorables (p.e. direction du vent, basse vitesse du vent) et l'état des équipements utilisés pour la pulvérisation (p.e. grosseur des gouttelettes, altitude du plafond). Les applications doivent respecter les zones tampons spécifiques pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.

Pour les broussailles et les arbres, employer LAJJ Plus à des doses de 3 à 6 litres par hectare dilué dans 30 à 100 L d'eau. Utiliser une dose de 6 L/ha pour supprimer les érables, les aulnes et les saules*, ainsi que les mauvaises herbes vivaces coriaces (* répression seulement). À

mesure qu'augmente la densité de la végétation, augmenter le volume de bouillie, dans les limites des doses permises, afin d'assurer une couverture complète.

Appliquer seulement quand les conditions du vent soient en conformité avec la réglementation municipale et/ ou provinciale. Éviter que la dérive n'atteigne tout autre endroit non visé.

SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE

NE PAS TRAITER LES PLANTS EN EAUX LIBRES LAJJ Plus n'est pas homologué pour l'application directe sur les plans d'eau.

Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance ou après le stade de floraison. En cas d'utiliser un appareil de pulvérisation manuel à grand volume, bien mouiller le feuillage. Pour les applicateurs à humectation, voir la section Applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux. Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, afin d'empêcher la formation de graines.

Les monocultures (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire doivent être travaillées de la périphérie vers l'intérieur, tout au long de quelques années, de manière à permettre à la végétation concurrentielle d'envahir graduellement les endroits traités.

Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer les plantes déjà établies et à supprimer les nouvelles pousses. Une suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des nouvelles pousses des deuxième et troisième générations sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes à conserver auront ainsi une meilleure chance de se rétablir.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRAINS NON CULTIVÉS ET À USAGES INDUSTRIELS

Mauvaise herbe	Application par voie terrestre			Remarques
	Application par rampe			
	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Application à volume élevé avec pistolet (% Solution)	
Herbes et plantes à feuilles larges	2,25-3,5	50-100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance

Mauvaises herbes vivaces	2,5 4,75-7,0	50-300 50-300	1 2	Mauvaises herbes en pleine croissance. Ajouter 0.5% v/v d'un agent tensioactif recommandé si le volume de l'eau dépasse 150 litres. (Voir la Section Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct) Dose supérieure pour une suppression à long terme et infestations graves. Voir la section sur la suppression de la salicaire pourpre. De préférence l'été jusqu'à la fin de l'automne.
Chiendent	4,75-7,0	100-300	2	
Chardon des champs (au stade du bouton)	6,0	300-600	1-2 (ou 33% pour appareils à humectation)	
Salicaire pourpre	7,0-12,0	100-300	2	
Autres vivaces				
Broussailles et arbres	3,0-6,0	100-300	1%-2%	Été jusqu'au début de l'automne.
Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'ouest, saule				
Erable, framboisier, ronce élégante, aulne	6,0	100-300	2%	Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne. De préférence en automne.
Rénovation du gazon . Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5-12,0	100-300	1%-2%	Pour les vivaces, utiliser la dose supérieure de la gamme
Végétation abords routiers(1-2 mètres au long	(a) 0,75-1,0	25-150		Voir la Section Mélanges en réservoir sur l'étiquette pour chaque mauvaise herbe spécifique. Voir les doses

de l'épaulement)	+ 1,25- 2,5 L Dycleer 480 (b) 0,75-1,0 + 0,3 L Dycleer 480 + 1,2 L 2,4-D amine 500	50-150		pour chaque mauvaise herbe spécifique sur le tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles. Pour différents formulations de 2,4-D, régler la dose en conséquence. Ne pas appliquer sur l'eau morte.
Suppression résiduelle Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5-12,0 + (b) 4,0-9,0 L Simadex Flowable	200-400		Le Simazine dans le réservoir procure une suppression de la plupart des mauvaises herbes à feuilles larges et gazons pendant toute la saison. Il peut aussi réprimer certaines mauvaises herbes annuelles. Ne pas appliquer sur le sol grossier, sableux ou graveleux. une application annuelle. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange. Pour d'autres produits simazine homologués pour cet usage, utiliser une dose équivalent à 2.0-4.5 kg/ha

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VIGNES, LES
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES FRUITIERS**

Culture	Dose L/ha	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Ap p. ma x. pa	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
Pommes, abricot, cerise (douce/aigre), pêches, poires, prunes	2,25-12,0 traitement dirigé	30	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa.
Pommes, raisins	Mélange en réservoir 2,25-12,0 + Simazine 2,0-4,5 kg/ha	-	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Procurera une suppression en prélevée pendant toute la saison. Ne pas appliquer sur le sol grossier, sableux ou graveleux. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange. Ne pas appliquer sur des vergers établis depuis moins de 1 an ou des vignes établies depuis moins de 3 ans. La dose de Simazine équivaut à 2.25-5.0 kg/ha Princep Nine T ou à 4.0-9.0 kg/ha Simadex.
Raisins	2,25-12,0 traitement dirigé	14	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Avant l'application enlever tous les gourmands de la zone à traiter (à exception de la variété Concord). L'ébourgeonnement doit être supprimé au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer sur des vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuet en corymbe (cultivé)	2,8-5,6 traitement dirigé	30	1	Chiendent	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa
Airelle à feuilles étroites	1% - 2% solution (application localisée)	Appliquer seulement durant l'année de non reproduction	1	Broussailles lignieuses	Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de non reproduction. Voir l'application localisée sur la section Terrains Labourables et Usages Industriels.

Avelines Noisettes (plantations établies)	2,25-3,5 traitement dirigé	14	-	Annuelles	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa
Noix, châtaignes, Châtaigne japonaise	2,25-12,0 traitement dirigé	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant une gelée meurtrière. Diluer dans 200-300 litres d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 2 % Voir la section sur équipement d'application et instructions pour le mélange avec Applicateurs.
Canneberges	20% solution (1 L) LAJJ Plus (+ 4 L eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau. Voir la section sur équipement d'application et instructions pour le mélange avec Applicateurs.
Fraises	1%-2% solution (application localisée) solution 33%, application avec appareil à humectation	30	1	Vivaces émérgées	Appliquer quand les vivaces sont au stade de la croissance susceptible . Voir la section sur équipement d'application et instructions pour le mélange avec Applicateurs.
Betteraves à sucre	1%-2% solution (application localisée)	Ne pas récolter les betteraves traitées	1	Cuscutes	Appliquer quand les cuscutes sont en plein croissance, mais avant la floraison. Voir l'application localisée sur la section Terrains Labourables et Usages Industriels.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Équipement	mauvaise herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Folle avoine, sétaire vert, orge spontanée, blé spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	jusqu'à 8 cm d'hauteur	0,75	50-100	Contre la folle avoine appliquer au stade 1 - 3 feuilles. Contre les infestations graves de folle avoine, utiliser 1 L/ha. Ajouter 350 mL d'un agent tensioactif homologué tel que AGRAL 90, AgSurf. Companion.
Avec ou sans rampe	Toutes les graminées annuelles énumérées ci dessus plus orge queue d'écureuil* (répression seulement) Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées cidessus plus sagesse des-chirurgiens** et kochia à balais**	Mauvaises herbes de 8 à 15 cm de hauteur	1,0	50-100	*Appliquer avant le début de l'épiaison ou le flétrissement des feuilles plus dessous. **Répression seulement. Pour d'autres modes de suppression, voir les doses plus élevées de ce tableau. Ajouter 350 mL d'un tensioactif homologué tel qu'énumérés plus haut.

Avec ou sans rampe	<p>Toutes les graminées annuelles ci-dessus plus brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse.</p> <p>Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ci-dessus plus chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada*, renouée liseron**,</p>	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	1,25-1,9	50-100	<p>Aucun agent tensioactif additionnel n'est requis.. NE PAS utiliser ces doses sur des plants qui dépassent 8 cm de hauteur.</p> <p>** Au stade de 3 - 4 feuilles, utiliser 1,9 L/ha.</p> <p>*** Si les mauvaises herbes ont de 8 à 15 cm de hauteur, utiliser 1,9 L/ha..</p>
--------------------	---	---	----------	--------	--

	crépis des toits ***				
Avec ou sans rampe	<p>Toutes les graminées annuelles ci-dessus plus digitale et pâturin annuel.</p> <p>Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ci-dessus plus kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager et vesce à feuilles étroites.</p>	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	2,25	50-100	
Avec ou sans rampe	Toutes les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	3,5	50-100	

Humecteur (à mèches ou balais)	Mauvaises herbes annuelles	Mauvaises herbes ayant plus de 15 cm de hauteur que la végétation	1	2	Ce mélange est une solution à 33 %. L'humecteur doit être au moins à 5 cm au-dessus de la végétation utile.
					En cas d'infestation grave, réduire la vitesse d'avancement pour s'assurer d'une bonne couverture. Voir les recommandations sur les applicateurs par humectation à la section sur l'équipement pour Applicateurs.
Humecteur (à rouleau)	Mauvaises herbes annuelles	Mauvaises herbes ayant plus de 15 cm de hauteur que la végétation utile	0,5-1,0	10	Ce mélange est une solution à 5 - 10%. Vitesse du rouleau 50 - 150 tr/min. Voir la Section Applicateurs pour les recommandations sur l'équipement d'application et les instructions pour le mélange.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
------------	-----------------------------------	------------------------	--------------	-------------------------	-----------

Avec ou sans rampe	Application d'automne (après récolte)	3-5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50-300	Pour une suppression pendant toute la saison l'année suivante.
			2,5-7,0	50-300	Ne pas travailler le sol entre la récolte et l'application. Allouer un délai de 5 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol. Suppression pendant toute la saison. La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont dormants à cause du mauvais état du gazon ou si le terrain n'a pas été travaillé depuis plusieurs années.

					<p>Il est possible de traiter après une faible gelée si 3 ou 4 feuilles sont encore vertes et en croissance active, mais pas après une forte gelée.</p> <p>Les chaumes doivent être enlevés ou bien distribués pour permettre la repousse et une bonne distribution de l'herbicide.</p>
--	--	--	--	--	---

Avec ou sans rampe	Chardon des champs	Bourgeonnement ou après Stade de la rosette (jachère d'été)	4,75-7,0 2,5	100-300 50-100	<p>Allouer un délai de 5 jours entre le traitement et le travail du sol..</p> <p>Assurer un stade de croissance adéquat en faisant le dernier travail du sol dans la jachère d'été entre le 5 juillet et le 1er août. Allouer un délai de 5 semaines pour permettre à la repousse d'atteindre le stade de la rosette et un diamètre d'au moins 15 cm.</p> <p>Allouer un délai de 10 jours entre le traitement et le travail du sol.</p> <p>Il est possible de traiter après une faible gelée si les feuilles sont encore vertes et en croissance active, mais pas après une forte gelée. dommageable.</p>
Avec ou sans rampe	Autres mauvaises herbes vivaces	Début du stade de l'épiaison ou du bourgeonnement	7,0-12,0	100-300	<p>Utiliser la dose la plus forte pour des mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou en cas d'infestation grave.</p> <p>Allouer un délai de 7 jours entre le traitement et le travail du sol.</p>

		(voir la section sur la suppression des mauvaises herbes.)			La dose de LAJJ Plus équivaut à 70-120 mL/100 m ² .
Avec ou sans rampe	Liseron des champs	Pleine floraison ou après	7,0-12,0	100-300	Allouer un délai de 7 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol.

Avec ou sans rampe	Asclépiade commune	Du bourgeonnement à la pleine floraison de la plupart des tiges	12,0	100-300	<p>Traitement localisé à raison de 120 mL par 5 L d'eau/100 m² et couvrir sans atteindre le point d'écoulement.</p> <p>Un traitement après la pleine floraison risque d'être moins efficace.</p> <p>Des applications répétées peuvent être requises.</p> <p>Allouer un délai de 7 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol.</p>
Avec ou sans rampe	Chiendent – Application de printemps (pas de travail du sol à l'automne)	3 à 4 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50-300	<p>Suppression pendant toute la saison.</p> <p>Avec des volumes d'eau plus élevés, utiliser un agent tensioactif homologué à 0,5 % v/v (0,5 L dans 100 L d'eau).</p> <p>Allouer un délai de 3 jours après le traitement avant de travailler le sol.</p>
Avec ou sans rampe	Chiendent – Application de printemps (sol travaillé à l'automne)	4 à 5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50-100	<p>Suppression pendant toute la saison.</p> <p>Appliquer au printemps avant d'ensemencer. Stade de croissance habituellement atteint 1 à 4 semaines plus tard quand le terrain a été travaillé à l'automne.</p> <p>Si le sol a été travaillé à plus de 15 cm de profondeur, la suppression risque d'être moins efficace.</p>
Avec ou sans rampe	Broussailles et arbres	En croissance active	3,0-6,0	100-300	Utiliser la dose plus forte pour les érables, l'aulne,

		de juin à août			Les espèces de rubus et le saule*. Pulvériser pour humidifier.
Gros volume ou sac à dos	Broussailles et arbres	En croissance active de juin à août	1%-2%	100	Ce mélange est une solution de 1% à 2% Utiliser la dose plus forte pour l'érable, l'aulne, les espèces de rubus et les saules *. Pulvériser pour humidifier. Voir la section sur l' application et le mélange pour les instructions concernant les gros volumes ou l'application avec sac à dos.
Humecteurs à cordes et à brosses	Mauvaises herbes vivaces	Mauvaises herbes ayant plus de 15 cm de hauteur que la végétation utile	1	2	Voir la section sur l' application et le mélange pour les instructions concernant les humecteurs à cordes et à brosses.
Humecteurs à rouleaux	Mauvaise herbes annuelles et vivaces	Mauvaises herbes ayant plus de 15 cm de hauteur que la végétation utile	0,5-1,0	10	CE MÉLANGE EST UNE SOLUTION DE 5% à 10 % Voir la section sur l' application et le mélange pour les instructions concernant les humecteurs à rouleaux. Ce traitement supprimera seulement les mauvaises herbes vivaces entrant en contact avec le produit. Vitesse du rouleau 50 - 150tr/min.

Injection des arbres	Arbres*	Pendant les périodes de croissance active et de plein développement du feuillage, sauf pendant les périodes de pleine montée de la sève.	1 mL pour 10 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine	Aucun	Le produit doit pénétrer dans les tissus vivants en utilisant l'équipement approprié. Faire les entailles à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches.
----------------------	---------	--	--	-------	--

					La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Voir la Section sur l'application et le mélange pour les instructions concernant l'injection des arbres.
--	--	--	--	--	--

* Chez les saules, répression seulement.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))